

Hits de la semaine

2.1-8.1.2024



20%

Tous les jambons Le Prestige Del Maître
Suisse, p. ex. fumé, 4 tranches, les 100 g,
3.10 au lieu de 3.90, en libre-service



25%

4.80
au lieu de 6.40



Pot-au-feu «De la région.»
Genève, le kg, emballé



20%

Toutes les pommes de terre Migros Bio
Suisse, p. ex. farineuses, le sachet de 1 kg,
2.45 au lieu de 3.10



15%

3.05
au lieu de 3.60

Mini-filets de poulet Optigal nature
en emballage spécial, Suisse, les 100 g



Valable jeudi - dimanche

Les **imbattables**
de fin de
semaine!



41%

1.95
au lieu de 3.35

Cordons-bleus de porc IP-SUISSE
en emballage spécial,
4 pièces, les 100 g,
valable du 4.1 au 7.1.2024

à partir de 2 articles
31%

Avocat
Espagne/Chili/Maroc, la pièce,
1.10 au lieu de 1.60,
valable du 4.1 au 7.1.2024



à partir de 2 articles
30%

Huile de tournesol M-Classic
1 litre, 3.80 au lieu de 5.40,
valable du 4.1 au 7.1.2024



Jusqu'à épuisement du stock.
Les articles M-Budget et ceux bénéficiant déjà
d'une réduction sont exclus de toutes les offres.

MIGROS

Société coopérative Migros Genève

Tirs de cerfs



Selon la dernière décision du Conseil d'État, 25 individus pourraient être «prélevés» annuellement, entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier. BASTIEN GALLAY

Faut-il réguler la faune ou laisser faire la nature?

L'autorisation d'abattre l'animal dans le canton a ouvert un débat sur la relation entre les humains et leur environnement.

Antoine Grosjean

Des cerfs abattus à Genève, on n'avait plus vu ça depuis l'interdiction de la chasse dans le canton, il y a presque un demi-siècle. Aussi, la décision du Conseil d'État d'autoriser le «prélèvement» de 25 individus entre le 1^{er} décembre et le 31 janvier - afin de limiter les dommages occasionnés à la forêt et aux cultures - a suscité un certain émoi dans la République.

Car si l'on abat déjà chaque année, pour les mêmes raisons, des centaines de sangliers et des dizaines de chevreuils, il y a concernant le cerf, le «roi de la forêt», une forte charge émotive et symbolique.

Certains préconisent, au lieu de tuer une partie de ces animaux de plus en plus nombreux dans les bois de Versoix, d'utiliser une méthode contraceptive pour réduire la population locale du plus grand mammifère vivant en Suisse. D'autres se demandent par ailleurs de quel droit l'homme décide du nombre d'animaux sauvages qui peuvent peupler une région.

L'autorégulation

Après tout, la nature ne s'équilibre-t-elle pas d'elle-même si on la laisse faire? «Bien sûr qu'elle dispose de moyens d'autorégulation», estime Christina Meissner, députée du Centre et biologiste de formation, opposée à ces tirs de régulation. «Si

une espèce devient trop abondante, la nourriture va commencer à lui manquer et les naissances vont baisser naturellement. Il y a aussi le retour dans notre région du loup, prédateur naturel du cerf, qui va jouer un rôle.»

Manuel Ruedi, spécialiste en mammalogie au Muséum d'histoire naturelle de Genève, ne croit pas à une régulation par pénurie de nourriture: il pourrait se passer longtemps avant que les cerfs ne soient affamés, vu les grandes surfaces de cultures existant dans la région de Versoix, qui leur permettent de trouver à manger à profusion.

Des kilomètres d'exclos - de hautes clôtures protégeant les champs - ont déjà été installés avec le soutien financier de l'État, mais ce n'est pas idéal pour la biodiversité: «Ces barrières entravent les déplacements de nombreuses espèces, pas seulement des cerfs», explique Manuel Ruedi. Or cela va à l'encontre des efforts déployés pour recréer des corridors biologiques permettant la libre circulation de la faune d'un biotope à l'autre.

En revanche, en cas de surdensité d'une espèce, on observe une forte mortalité due à la recrudescence des maladies. «Mais ce n'est pas la bonne façon de régler le problème. Laisser dépérir ainsi des animaux serait cruel et pas vraiment plus éthique que de tirer quelques individus, car ceux qui sont malades souffrent beaucoup et meurent misérablement.»

Une question d'équilibre

Claude Fischer, professeur en gestion de la nature à la Haute Ecole du paysage, d'ingénierie et d'architecture (Hepia), estime qu'il s'agit, avec divers outils tels que ces tirs de régulation, de retrouver un équilibre: «Avant l'apparition de

l'homme sur terre, il y avait un équilibre naturel entre espèces, mais dès que la nôtre a commencé à utiliser certaines ressources, cela a introduit un nouveau facteur. Nous sommes en compétition avec la faune sauvage. Il faut trouver un équilibre entre la nature et les activités humaines.»

«Les tirs de régulation ne sont pas une solution à long terme. Il faut surtout améliorer les corridors biologiques, diversifier nos forêts et leur redonner une dynamique naturelle.»

Jean-Pascal Gillig
Secrétaire régional du WWF

L'expert souligne en outre que de vastes espaces sont nécessaires pour que les communautés d'espèces sauvages s'autorégulent: «Les animaux ont besoin de pouvoir se déplacer entre les habitats qui leur fournissent les différentes ressources nécessaires, ainsi que pour garantir un brassage génétique entre populations. Pour rendre possible un équilibre naturel des cerfs dans leur communauté, on ne peut pas se limiter à considérer l'échelle d'un seul canton.»

À ce titre, le nôtre est beaucoup trop petit, selon les experts: «Genève est un microhabitat et les bois de Versoix, où se concentre la population locale de cerfs, sont com-

parativement minuscules, appuie Manuel Ruedi. C'est une espèce migratrice. Les cerfs passent l'hiver chez nous, mais le reste de l'année, la plupart remontent dans le Jura.»

Absence de prédateurs
En outre, il ne peut y avoir de régulation naturelle sans prédateurs. Or, le cerf, le sanglier et le chevreuil en sont dépourvus sous nos latitudes. Si le loup a fait quelques apparitions sur le territoire genevois ces dernières années, il y a peu de chances qu'il réside à demeure dans notre canton hyperurbain.

«Le loup a besoin de beaucoup d'espace. Il est très peu probable qu'une meute s'installe et se reproduise à Genève. D'ailleurs, là où il y a des meutes, on les tire aussi», rappelle Manuel Ruedi, en référence à l'ouverture de la chasse au loup en Valais. «Le seul prédateur qui reste à Genève, c'est l'homme. En interdisant la chasse, on savait qu'il allait y avoir des déséquilibres.»

Yves Bourguignon, le chef des gardes de l'environnement genevois, admet que la nature est capable de réguler elle-même les fortes densités d'animaux sauvages, notamment par la maladie, la famine ou les grands prédateurs. «Toutefois, le seul que la nature fixe est trop élevé pour assurer une cohabitation avec les régions densément peuplées de notre pays et les activités humaines que cela induit.»

Concernant les loups, il précise que le territoire d'une meute se compte sur 50 à 300 km²: «On est loin des 4 km² des bois de Versoix. Le loup pourrait donc au mieux, en tuant parfois une bête, rendre la zone moins attrayante pour les cerfs, mais à Genève, il ne pourrait jamais être un facteur de régulation.»

Tous les spécialistes ne sont pas de cet avis. «On veut juste aller trop vite. Les loups sont présents pas loin des bois de Versoix, dans le Jura. Les choses vont se faire progressivement», considère un biologiste de Genève, qui s'exprime sous couvert d'anonymat. Ne disposant pas de toutes les données, il ne se juge en effet pas en position d'émettre un avis scientifique, mais relève cependant que ces tirs de régulation visent avant tout à défendre des intérêts économiques.

Intérêts économiques

C'est également le constat fait au WWF Genève: «Fondamentalement, pour les écosystèmes, il n'y a pas trop de cerfs dans les bois de Versoix, ni ailleurs», note Jean-Pascal Gillig, secrétaire régional du WWF. À terme, leur population s'autorégulera. C'est l'impact sur nos activités économiques, en particulier l'agriculture et la sylviculture, qui fait qu'on les juge trop nombreux.»

L'ONG ne s'oppose pas à une régulation. «En revanche, les tirs ne sont pas une solution à long terme. Il faut surtout améliorer les corridors biologiques, diversifier nos forêts et leur redonner une dynamique naturelle. Genève ne doit pas prendre exemple sur le canton de Vaud, qui augmente chaque année le nombre de tirs de cerfs.»

Christina Meissner estime que la présence du cerf à Genève est même une chance pour l'agriculture, qui pourrait développer des activités mêlant observation de la faune et marché à la ferme. «Dans un canton sans chasse, abattra des animaux sauvages doit être l'*ultima ratio*. Du moment qu'une autre solution de régulation se présente, comme la contraception, on devrait au moins la tester, pour voir si elle fonctionne.»

Le P+R de la gare de Meyrin transformé en parking privé

Stationnement
La fondation possédant le terrain a décidé de ne pas renouveler sa convention avec le Canton. Un député s'inquiète.

Mauvaise nouvelle pour les habitants du quartier et les pendulaires traversant la commune: depuis le 1^{er} septembre 2023, le P+R situé non loin de la gare de Meyrin n'est plus accessible pour les automobilistes voulant y déposer leur voiture. Le parking est désormais uniquement accessible aux collaborateurs d'une entreprise genevoise de construction.

La cause de ce changement d'affectation? Le terrain n'appartient pas à l'État, mais à la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI). Dans le cadre du développement d'une future zone d'activités mixtes, cette dernière a résilié le contrat de mise à disposition du terrain «à titre précaire» qu'elle avait passé avec le Canton. Les 20 abonnés du P+R et ses utilisateurs occasionnels se retrouvent donc orphelins de leur place de parking.

«Lorsqu'ils ont installé ce P+R, c'était une opportunité bien saisie. Mais pourquoi n'avoir pas tenté de le racheter plus tard?»

Daniel Sormanni
Conseiller national

Pour Daniel Sormanni, conseiller national et ancien député MCG au Grand Conseil, cet état de fait est incohérent avec la politique de mobilité du Conseil d'État. «Ce P+R était extrêmement bien placé, juste à côté de la gare, regrette-t-il. Les pendulaires pouvaient se rendre à Cornavin en dix petites minutes.» Il estime que l'État aurait dû se battre pour conserver la parcelle. «Lorsqu'ils ont installé ce P+R, c'était une opportunité bien saisie. Mais pourquoi n'avoir pas tenté de le racheter plus tard?»

Le député s'inquiète aussi pour l'avenir. «Alors que les besoins en mobilité augmentent, va-t-on assister à d'autres disparitions de P+R? Si le Conseil d'État supprime des parkings ici mais persiste dans sa volonté d'en financer en France, ce sera vraiment un zéro pointé», assène-t-il, faisant référence à la volonté du Canton de financer des P+R de l'autre côté de la frontière.

Dans leur réponse au député, les autorités assurent qu'il n'y a pas d'autres disparitions de parkings au programme. «À l'exception du P+R de Moillesulaz, «qui ne se situe plus au terminus des lignes de tramway depuis leur extension vers Annemasse». Le Conseil d'État pourrait donc le transformer en places de stationnement pour les habitants de Thônex.

Contacté, le Département de la santé et des mobilités (DSM) n'a pas répondu à nos questions sur le nombre de P+R situés sur des terrains n'appartenant pas à l'État. «Le département communiquera sur la politique cantonale des P+R en début d'année, dans le cadre des plans d'action», indique Cédric Alber, porte-parole.

Emilien Ghidoni